

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIARET
DAIRA DE MEDOUSSA
COMMUNE DE MEDROUSSA

N.I.F de la commune : 098414025116533

N : 01 /2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément au disposition de l'article 65 du décret présidentiel n° 15-247 du **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le Président de l'APC de MEDROUSSA informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, paru le **07/01/2026** à El Djoumhuria et le **11/01/2026** à EL Clàsico en arabe et en français respectivement Et après jugement des offres Techniques et financières en date du **25/01/2026**, le marché est Provisoirement attribué à l'entreprise suivante :

Projet	N.I.F de L'entreprise	Note (offre technique) /100 pts	Délais de réalisation	Montant en TTC (DA)	Observations
Réalisation d'une cantine scolaire à l'école Khattel Abdelkader 200 repas –Medroussa centre -	SARL BELHAZI Gérant BELHAZI Laaradj 17514120024518600000	93 pts	Quatre (04) Mois	14.491.698,62 DA	L'offre unique

Conformément à l'article 56 de la loi n ° **23-12** du **05/08/2023** fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n° **15-247** du **16/09/2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de service, tout soumissionnaire intéressé sont invité de se rapprocher au bureau des marches public de la commune au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Et ceux qui contestant le choix pourront introduire leurs recours, auprès de la commission des marchés compétente dans les dix 10 jours à compter de la date de publication de cet avis.

Fait à MEDROUSSA, le 25/01/2026
Le Président de l'APC